

« un conservatoire
ouvert à de nouveaux publics, métropolitain,
impliqué dans l'enseignement supérieur
et les relations internationales »

PROJET D'ETABLISSEMENT 2021/2027

Conservatoire Montpellier 3M

JUIN 2021

PROLEGOMENES

Le projet d'établissement

Requis par le Ministère de la Culture, le projet d'établissement du conservatoire permet de faire le point sur le fonctionnement et de dégager des orientations sur une période donnée. Il s'accompagne d'un protocole d'évaluation présenté sous la forme de rapports d'activités annuels insistant sur les réalisations.

Les Conservatoires aujourd'hui

Lieux d'enseignements, de transmission du patrimoine, d'orientation des apprentis artistes, vecteurs de lien social et d'enrichissement des personnes, éléments incontournables de la politique culturelle et éducative du territoire tant en matière de formation que de diffusion, les conservatoires vivent actuellement la plus grande mutation de leur histoire.

Aujourd'hui, outre l'enseignement artistique spécialisé (apprentissage musical, chorégraphique et théâtral), ils doivent répondre à des missions :

- De démocratisation ;
- D'éducation artistique et culturelle ;
- De médiation ;
- De sensibilisation et de formation culturelles des publics ;
- D'accompagnement et de développement des pratiques artistiques des amateurs ;
- De création et de diffusion ;
- D'animation de la vie culturelle ;
- De centre de ressources (documentation, information, orientation, conseil...).

Si ces nouvelles missions ont des incidences directes sur l'enseignement artistique (ouverture, pluridisciplinarité, transversalité, pédagogie de projet...), elles renforcent la place du conservatoire dans la cité. En effet, ces établissements deviennent des lieux de rencontres, relais essentiels des politiques publiques et culturelles. Vecteurs de lien social, ils participent à la formation des citoyens en croisant les publics, les pratiques et les esthétiques. Ces mutations, qui légitiment la présence des conservatoires au sein des collectivités territoriales, nécessitent un accompagnement des équipes pédagogiques et administratives ainsi qu'une mise en adéquation des moyens humains et financiers.

Le Conservatoire 3M : un service de Montpellier Méditerranée Métropole

Fort de 125 agents (enseignants, personnels administratif et technique), le Conservatoire constitue un service majeur de la Direction de la Culture et du Patrimoine de Montpellier Méditerranée Métropole. Au travers ses manifestations, il participe activement à la politique de diffusion proposée sur

l'ensemble du territoire. De par l'enseignement dispensé, il s'impose depuis 134 ans comme lieu de ressources et de transmission du savoir.

Depuis 2015

En 2015, un projet de construction de nouveau bâtiment a été initié par la collectivité. Cela a généré une forte dynamique qui s'est traduite par un important accroissement des élèves et des activités dans un contexte budgétaire contraint. Le renouvellement du label « Conservatoire à Rayonnement Régional » en 2016 s'est accompagné du retour de l'enseignement initial du théâtre, de l'ouverture de nouvelles disciplines et d'une montée en puissance des partenariats et des actions en direction des nouveaux publics. En 3 ans, le CRR a rattrapé en grande partie son retard dans plusieurs domaines (éducation artistique via le projet DEMOS, médiation, pluridisciplinarité, partenariats, animation du réseau...) tout en maintenant et en renforçant le cœur historique et névralgique de son activité.

Un projet d'établissement décliné en 3 axes¹

Fruit d'une importante concertation, le projet d'établissement (outre un état des lieux) propose 3 grands axes de développement (englobant 6 enjeux) sous tendus par **les notions et valeurs de service public, d'ouverture, de partenariat, d'innovation pédagogique, de nouvelles technologies, de prise en charge individualisée des élèves, de réseau, d'exigence...**

Calendrier

Ce projet d'établissement a la singularité d'être élaboré en parallèle au déménagement du conservatoire dans un nouveau bâtiment. Dans sa partie « mise en œuvre », le projet d'établissement 2021 / 2027 comporte deux phases :

2020 / 2021 PHASE 1 : déménagement et appréhension du nouvel équipement

La phase 1, devant elle-même s'envisager en mode projet, mobilisera une grande partie de l'équipe administrative et technique. Charge à la direction de veiller à ce que l'équipe enseignante bénéficie très rapidement de conditions optimales afin de maintenir la qualité du service rendu au public. Cette phase comporte les éléments suivants : suivi du chantier, déménagement physique, gestion du nouvel équipement (besoins matériels, humains, prise en main des nouveaux espaces), accueil des usagers dans le nouvel environnement, accompagnement « artistique » de ce changement : saison de concerts et de spectacles renforcées en amont et en aval du déménagement, ajustement du plan pluriannuel de fonctionnement et d'investissement en fonction de l'évolution du contexte, démarrage des actions pédagogiques, artistiques et culturelles présentées dans le projet d'établissement...

2021 - 2027 PHASE 2 : intensification des actions pédagogiques, artistiques et culturelles définies dans le projet d'établissement

¹ Prospective RH – tableau récapitulatif

Validation

Une première version du projet d'établissement du CRR a été validée en interne lors du conseil d'établissement du 6 décembre 2019. Le texte présenté aujourd'hui a été réactualisé. Ainsi, seules ses déclinaisons pratiques (RH et finances) ont été arbitrées partiellement lors des comités de pilotage successifs. La présente version a été validée en commission animation du territoire du XXXXXX et en conseil de métropole du XXXXXX.

AXE 1
UN CONSERVATOIRE OUVERT A DE
NOUVEAUX PUBLICS

Enjeu 1
Investir le champ de l'Education
Artistique et Culturelle (EAC)

Enjeu 2
Elaborer un projet de
médiation culturelle

AXE 1 / ENJEU 1

Investir le champ de l'Education Artistique et Culturelle (EAC)

Accueillir, sensibiliser et accompagner les nouveaux publics est le maître mot du nouveau projet d'établissement et en constitue son axe principal. Le Conservatoire doit devenir un lieu totalement ouvert et intensifier ses actions à destination de tous les publics notamment ceux éloignés du monde des arts. Ainsi, les actions de démocratisation et de sensibilisation initiées depuis quelques années, seront renforcées dès la rentrée de septembre 2021.

ETAPE 1 : DEFINIR LE PERIMETRE DE L'ACTION

Régulièrement confondue avec « l'enseignement artistique spécialisé » et souvent considérée comme l'apanage de l'Education Nationale, l'Education Artistique et Culturelle (EAC) constitue l'une des principales missions des conservatoires.

« L'Education Artistique et Culturelle (EAC) a pour objectif d'initier les enfants et les jeunes :

- A un rapport direct aux œuvres [...],
- A l'approche analytique et cognitive de l'appropriation des œuvres [...],
- A la pratique effective dans le cadre d'ateliers »

Dans les faits, il s'agit, à la faveur de multiples partenariats (Education Nationale, collectivités locales, établissements culturels, etc.), de s'inscrire dans une offre territoriale globale à destination des enfants de la maternelle au lycée.

Que cela procède d'actions ponctuelles, de projets au long cours, de parcours découverte, de sensibilisation, d'initiation, d'ateliers de pratiques, etc., le conservatoire (comme la Direction de la Culture et du Patrimoine /DCP de la Métropole) emploiera le terme EAC pour qualifier l'ensemble de ces propositions.

Ces dernières années, l'EAC est devenue une priorité des gouvernements successifs. En 2018, à l'initiative du Haut Conseil de l'EAC, une Charte EAC a été diffusée² à laquelle les établissements d'enseignement artistique sont invités à adhérer.

ETAPE 2 : RECENSER LES ACTIONS EN COURS

Depuis 2016, le CRR investit le champ de l'Education Artistique et Culturelle. Progressivement, les interventions deviennent régulières, structurées et s'intègrent au fonctionnement de l'établissement.

REALISATIONS DEPUIS 2016

Journées de sensibilisation et de découverte à destination des enfants, concerts scolaires (avec des enseignants et/ou des élèves – notamment les CHAM/D), animation d'un atelier hebdomadaire de travail vocal et choral (mise en situation, direction, répertoire...) à destination des professeurs des écoles de la métropole montpelliéraine (dans le cadre du plan chorale du Ministère de la Culture et de l'Education Nationale), prise en charge du

² Cf. Charte EAC Ministères de l'Education Nationale

dispositif DEMOS (2 cohortes) : 105 enfants répartis en 7 ateliers sur les territoires suivants : Montpellier - Celleneuve, Montpellier – Garcia Lorca, Montpellier – Hauts de Massane, Montpellier – La Paillade /CAF, Montpellier – Croix d'Argent, Castries et Cournonterral

ETAPE 3 : STRUCTURER ET COMPLETER L'OFFRE

En 2018, la DCP de Montpellier 3M a initié une étude sur les offres relevant de l'EAC (Musées, Opéra-Orchestre National, Réseau des médiathèques...). La prochaine mise en commun des données permettra au CRR d'affiner ses propositions. Dans l'attente, il s'agit, en interne, de structurer et de compléter l'offre selon les pistes suivantes :

REALISATION DEPUIS 2020

Création du poste « coordinateur réseau des écoles, EAC et référent handicap »

- Créer une unité « Education Artistique et Culturelle » en lien avec le réseau de l'enseignement initial 3M afin de coordonner et d'assurer le suivi de l'ensemble des actions
- A la faveur du développement du CRR et du recrutement de musiciens intervenants (Cf. AXE 2), élaborer un plan d'interventions en milieu scolaire.
- Développer les présentations d'instruments pour les écoles maternelles, primaires et collèges (exemple : « Boîtes à musique" - petites formules de 45 minutes à destination des élèves)
- Créer de nouvelles offres en interne ou décentralisées tels des stages « découverte », des ateliers d'initiation sur le temps périscolaire ou sur les pauses méridiennes, en partenariat avec le service politique de la ville et l'Education Nationale ;
- Développer les collaborations entre les orchestres du conservatoire et les chorales scolaires
- Intervenir auprès de la petite enfance (cf. Axe 1 enjeu 2)
- Intervenir en transversalité et en complémentarité dans des actions de médiation (Cf. Axe 1 enjeu 2)

AXE 1 / ENJEU 2

Elaborer un projet de médiation culturelle

ETAPE 1 : DEFINIR LE PERIMETRE DE L'ACTION

« Située à l'intersection du culturel, de l'éducation, de la formation continue et du loisir, la médiation culturelle s'inscrit dans le champ de ce que l'on appelle l'éducation informelle. A la différence de l'éducation, au sens usuel du terme, l'éducation informelle n'est ni obligatoire, ni contrainte par un programme exhaustif à dispenser, ni par une validation des acquis à organiser. Ces visées sont tout à la fois éducatives (sensibilisation, initiation, approfondissement...), récréatives (loisir) et citoyennes (être acteur de la vie de la cité). [...] La médiation culturelle regroupe l'ensemble des actions qui visent à réduire l'écart entre l'œuvre, l'objet d'art ou de culture, les publics et les populations. [...] En fonction des projets, la médiation culturelle valorise des approches complémentaires : la *démocratisation* culturelle (accès du plus grand nombre aux valeurs patrimoniales) et la *démocratie culturelle* (valorisation des expressions culturelles des populations). Elle ambitionne de travailler conjointement au niveau du sens (*la vie avec la pensée*) et au niveau du *vivre ensemble*. »³

Depuis la charte de l'enseignement artistique (2001), les conservatoires, au-delà de l'enseignement spécialisé « conventionnel », ont pour mission de s'ouvrir à de nouveaux publics. Ainsi outre l'ensemble des nouveautés pédagogiques et artistiques présentées dans ce document, le CRR, à l'instar des musées, médiathèques et autres lieux de transmissions des savoirs, ambitionne d'élaborer un projet de médiation culturelle.

Au-delà des phases théoriques du mode projet (état de lieux, concertation, diagnostic, rédaction, mise en œuvre et évaluation) le conservatoire 3M souhaite d'ici 2027, à la lumière de ses connaissances empiriques et de ses premières expériences, prioriser les actions de médiation comme suit :

- Médiation culturelle à caractère social
- Médiation culturelle à destination des publics en situation d'éloignement ou empêchés
- Médiation culturelle « transversale »

ETAPE 2 : METTRE EN ŒUVRE LE MODE PROJET

- Création d'un service dédié, identifié dans l'organigramme et rattaché à la direction
- Etat des lieux (étude sociologique de nos usagers et des habitants de la métropole - accès à la culture, établissements fréquentés, offres publiques et privées : en lien avec la DCP), rencontres avec l'ensemble des acteurs des secteurs concernés par nos actions (socio-culturel, handicap...) / prise en considération du cadre légal et réglementaire de la médiation.
- Ateliers de concertation
- Diagnostic : vérification de la pertinence des orientations définies empiriquement initialement et le cas échéant proposer des amendements

³ ABC Culture 2003

- Rédaction en prenant en considération l'ensemble des éléments y compris les actions déjà enclenchées en parallèle à la réflexion.

ETAPE 3 : PERENNISER ET DEVELOPPER LES ACTIONS D'EDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE EMERGENTES

REALISATION DEPUIS 2020

Création du pôle Handi'Arts : premières offres pédagogiques disponibles dès septembre 2021

- Pérenniser les actions avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), le CCASS (EHPAD),
- Dans le cadre de l'accueil de personnes en situation de handicap (grâce notamment à la salle HANDI'ARTS du futur bâtiment) : nommer un référent handicap (comme le mentionne le dernier guide pratique du Ministère de la Culture et de la Communication⁴), former les enseignants, adapter les cursus, collaborer avec les structures existantes.
- Développer des actions de médiation avec les publics des équipements culturels, sociaux et médico-sociaux des communes de la Métropole.
- En lien avec l'EAC et les projets DEMOS 1 et 2 : développer des actions types « CREA-MOSSON » fédérant des publics d'horizon divers (élèves du CRR, associations, scolaires, etc.)

⁴ Pour un enseignement artistique accessible Danse, Musique et Théâtre, octobre 2020

AXE 2

UN CONSERVATOIRE METROPOLITAIN

Enjeu 1

**Rendre efficient le réseau de
l'enseignement spécialisé métropolitain**

Enjeu 2

**Compléter et enrichir l'offre
d'enseignement spécialisé du
Conservatoire**

AXE 2 / ENJEU 1

Rendre efficient le réseau de l'enseignement artistique spécialisé métropolitain

En 2015, dans le cadre du schéma de mutualisation métropolitain, une étude relative à l'enseignement musical initial a été réalisée par la Direction de la Culture et du Patrimoine. Celle-ci a abouti à la création d'un service « coordination de l'enseignement artistique initial » qui a élaboré la « Charte des Ecoles Associées au Conservatoire⁵ ».

Aujourd'hui, le CRR anime un réseau comprenant des écoles de musique associatives ou municipales implantées sur les communes de Castelnaud-le-Lez, Castries, Clapiers, Cournonterral, Fabrègues, Grabels, Jacou, Juvignac, Lattes, Montferrier-sur-Lez, Montpellier*, Pérols, Saint-Jean-de-Védas, Sussargues, l'Internote (Fabrègues, Lavérune, Murviel-lès-Montpellier, Pignan, Saint Georges d'Orques et Saussan).

REALISATIONS DEPUIS 2016

Objectifs du schéma de mutualisation atteints en 2017 (cf. fiche bilan n°12), confiance des communes et des écoles dans un dispositif non ingérant, pérennisation des dotations depuis 2018 (70.000€) – 78800€ en 2020, pérennisation des principaux engagements de la Charte des Ecoles Associées : *échanges d'élèves, pratiques collectives communes, formation des enseignants, communication commune, action culturelle, fin d'un cycle pour certaines pratiques collectives intercommunales qui ont été reprises en gestion directe par les écoles de musique (EIRE par Castries et ARCO par Saint-Jean-de-Védas). Au-delà des objectifs initiaux : prise en charge par les communes de Castries et de Saint-Jean-de-Védas des élèves de DEMOS 1 dans le cadre du dispositif « passerelle » (3M s'engageant à payer les frais de scolarité, tarif hors commune, ces mêmes communes supportant le coût global).*

ETAPE 1 : PERENISER LA COORDINATION DU RESEAU

- Rendre la coordination du réseau encore plus participative en élisant un(e) directeur(trice) d'une école associée chaque année afin d'en assurer l'animation
- Officialiser le poste de coordinateur réseau au sein du CRR
- Pérenniser l'ensemble des actions existantes (secrétariat du réseau, financement en fonction des critères définis dans la charte des écoles associées, action culturelle, examens, formations, master-classes...)
- Poursuivre les missions de conseils et d'aides à la direction pédagogique et artistique des orchestres du réseau

ETAPE 2 : INTEGRER LES OFFRES MONTPELLIERAINES

- Réaliser une étude sur les offres d'enseignement artistique initial proposées sur le territoire de la ville de Montpellier en prenant exemple sur l'étude réalisée en 2014/2015 relative à l'offre métropolitaine hors ville centre.

⁵ Cf. Annexe 1, Charte des écoles associées au CRR 3M

- En lien avec la Direction de la Citoyenneté et de la Proximité (dont dépendent les Maisons Pour Tous), élaborer des collaborations pédagogiques pouvant aller jusqu'à la labellisation de certaines offres, notamment celles dispensées par des agents publics.

ETAPE 3 : DONNER DE LA LISIBILITE A L'ENSEMBLE DES OFFRES

- Créer une unité identifiée en lien avec l'Education Artistique et Culturelle pour le portage de l'ensemble de ces actions.
- Cartographier, actualiser l'ensemble des activités, des offres et des projets de tous les acteurs du réseau afin d'être en capacité de les présenter à l'ensemble de la population et d'orienter les usagers en fonction de leurs demandes.
- Etre force de proposition quant à une éventuelle évolution du réseau public en fonction des demandes des communes et de la métropole.

AXE 2 / ENJEU 2

Compléter et enrichir l'offre d'enseignement spécialisé du Conservatoire

Dans ses nouveaux locaux, le CRR pourra remplir l'ensemble des missions⁶ qui lui sont confiées par le Ministère de la Culture et de la Communication et Montpellier Méditerranée Métropole.

Si l'animation du réseau, l'aide aux pratiques amateurs, la médiation culturelle et les liens avec l'enseignement supérieur seront développés dans les deux autres axes du projet, le maintien et l'enrichissement de la mission historique et emblématique qu'est « **l'enseignement artistique spécialisé** » constitue un enjeu majeur pour l'établissement.

ETAPE 1 : RENOUVELER LE LABEL « CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL / CRR⁷ »

REALISATIONS DEPUIS 2020

Ouverture d'une classe à horaires aménagés à dominante vocale en élémentaire (écoles COMTE et GAMBETTA), ouverture des classes préparatoires en musique et en théâtre, finalisation du cycle 1 commun « classique – contemporain » en danse

- Compléter l'offre dans les esthétiques et disciplines suivantes : Jazz, Musiques Actuelles et Musiques Anciennes, Danse Jazz et cursus initial de Théâtre
- Finaliser la filière voix pour enfants dans le cadre d'une classe à horaires aménagés en élémentaire
- Ouvrir une classe à horaires aménagés théâtre en collège (travail avec l'Education Nationale pour le choix de l'établissement d'accueil)

ETAPE 2 : DEMEURER UN CONSERVATOIRE DE REFERENCE

Une des caractéristiques du CRR de Montpellier 3M est de s'être toujours distingué par la qualité de ses enseignants. L'indicateur « *élèves du CRR admis dans les pôles supérieurs, conservatoires supérieurs en France ou à l'étranger* », en augmentation depuis ces 5 dernières années, est particulièrement révélateur. Il s'agit donc de revendiquer et d'amplifier cette dynamique.

REALISATION DEPUIS 2020

Création du poste de Directeur des Etudes

- Renforcer les fonctions de coordination danse et théâtre
- Mettre à disposition des outils bureautiques et administratifs efficaces (logiciel Imuse, mise en réseau des données..)

⁶ Charte de l'enseignement artistique, Ministère de la Culture, 2001

⁷ Le label CRR a été renouvelé en 2015-2016 suite à une inspection du Ministère de la Culture. Le rapport d'inspection est disponible en annexe 2

- Accompagner individuellement les élèves dans leur orientation professionnelle (notamment dans le cadre des classes préparatoires)
- Créer et gérer un Centre de Ressources
- Assurer une veille concernant les innovations dans le domaine de l'enseignement artistique spécialisé)
- Faire vivre le plan de formation des agents en favorisant les démarches d'ouverture, de transversalité, d'innovation et de citoyenneté
- Soutenir les dispositifs pédagogiques innovants (classe unique, ateliers...)
- Développer les transversalités : création d'un département de musiques modales, création d'un département des Arts de la Scène...
- Intégrer les nouvelles technologies dans l'ensemble des offres (mention à insérer sur les fiches de poste des enseignants et lors des recrutements)
- En termes de communication et de diffusion : intégrer les nouveaux médias, les réseaux sociaux, les différentes plateformes et l'ensemble des outils numériques. Accompagner les personnels via des plans de formation (ce point est commun à l'ensemble des axes du projet).

ETAPE 3 : ATTEINDRE LE NOMBRE DE 2200 ELEVES

Selon une étude du DEPS⁸ Ministère de la Culture, en France, en 2009 la population des CRR oscillait entre 1200 et 2500 élèves. Ces chiffres, bien qu'ils ne prennent pas en considération les réseaux locaux (écoles associatives, écoles de quartier, etc.) offrent une indication quant à la place de l'enseignement artistique spécialisé initial au sein de la collectivité.

Compte tenu de la population métropolitaine, de l'offre locale et de la capacité d'accueil du nouveau bâtiment, le conservatoire pourrait rapidement accueillir plus de 2200 élèves ce qui le placerait dans la moyenne nationale.

REALISATIONS DEPUIS 2016

Augmentation du nombre d'élèves de 1500 à 1760 : prise en charge des DEMOS 1 et 2, création de classes passerelles, ouverture d'une classe de musique orientale, ouverture d'une filière voix pour enfants, ouverture de nouveaux cours d'éveil, création de listes d'attente pour les cours d'instruments, modification des modalités d'inscription (inscriptions possibles tout au long de l'année en fonction des places disponibles...)

- Augmentation de la capacité d'accueil dans certaines disciplines en fonction des demandes
- Création de nouvelles disciplines (accordéon, instruments musiques anciennes et actuelles, art lyrique, techniques du son...) en complément des offres déjà existantes sur la métropole
- Recherche systématique de complémentarités avec le secteur des nouvelles technologies : Montpellier Industries Culturelles et Créatives, Halle Tropisme, etc.

⁸ Département des Etudes, Prospectives et Statistiques, Ministère de la Culture et de la Communication

AXE 3

UN CONSERVATOIRE IMPLIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LES RELATIONS INTERNATIONALES

Enjeu 1

**Renforcer l'offre de formation
préprofessionnelle et supérieure**

Enjeu 2

**S'inscrire dans une dynamique de
rayonnement à l'international**

AXE 3 / ENJEU 1

Renforcer l'offre de formation professionnelle et supérieure

ETAPE 1 : LES CLASSES PREPARATOIRES

La loi LCAP de 2016 et ses décrets et arrêtés d'application, permettent aux Conservatoires d'ouvrir des « classes préparatoires à l'enseignement supérieur » (CPES). En octobre 2018, la Métropole de Montpellier 3M a autorisé son établissement à solliciter ces habilitations.

REALISATIONS DEPUIS 2019

Octobre 2019 : obtention du label Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur en Musique (hors musiques anciennes et musiques actuelles)

Août 2020 : obtention du label Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur en Théâtre

- S'inscrire dans le réseau régional Occitanie des Classes Préparatoires
- Compléter l'offre en musique et en danse (musiques anciennes/actuelles et CPES Danse)

ETAPE 2 : LICENCE ET MASTER « INTERPRETES » ET ENSEIGNEMENTS SUPERIEURS COMPLEMENTAIRES

REALISATIONS DEPUIS 2007

Avec le Département Musique – Musicologie de l'Université Paul Valéry, le CRR propose aux étudiants des cycles 3 une licence « musicien interprète⁹ ». Dans la pratique, il s'agit de rendre cohérents les emplois du temps tout en valorisant les compétences et les complémentarités de chaque structure. Actuellement, à l'issue des 3 années de licence, les étudiants sortent avec une licence de musicologie qui, s'ils souhaitent intégrer un pôle supérieur, leur permet d'obtenir de nombreuses équivalences. Du côté du CRR, les étudiants n'ont pas d'obligation de résultats, sachant que les cursus suivis ne relèvent que de l'enseignement initial ou préprofessionnel. Ils peuvent indifféremment suivre un parcours amateur, être inscrits en cycle spécialisé ou en classe préparatoire et passer un DEM ou un CEM.

- Maintenir l'offre en musique
- Créer un Master « interprète » en mutualisant les cours et les locaux
- Etudier la faisabilité de parcours similaires en danse et en théâtre
- Proposer et instaurer des partenariats avec des établissements et des filières types écoles d'ingénieurs, classes préparatoires, Licence Tourisme, etc. Exemple : à l'instar de l'Institut Polytechnique de Grenoble qui propose un statut « art-études » destiné aux étudiants des classes préparatoires et des écoles d'ingénieurs qui désirent allier leurs études scientifiques et artistiques, le CRR de Montpellier 3M souhaite entreprendre des démarches afin de créer un dispositif similaire.

⁹ Cf. Annexe

ETAPE 3 : PROPOSER DES FILIERES SUPERIEURES SPECIALISEES

REALISATIONS DEPUIS 2016

la direction du Conservatoire a saisi l'opportunité d'une collaboration étroite avec le Centre International de Musique Médiévale (CIMM) basé à Montpellier. En effet, la qualité scientifique, artistique et pédagogique des intervenants et de l'équipe fondatrice (dont Gisèle Clément, Docteur en Musicologie, Maître de conférences et spécialiste des musiques médiévales) fait de ce centre, un lieu unique en Europe au niveau de l'approche historique et de son interaction avec le monde contemporain

- Pérenniser et développer les actions existantes : maintien de l'accueil et du financement des ateliers de pratique, de théorie et d'interprétation, développement des interactions entre les musiques médiévales et les autres esthétiques enseignées au CRR notamment dans le cadre de la création d'un département des musiques modales
- Œuvrer à la création d'un Diplôme National Supérieur Professionnel Musicien (DNSPM) en Musiques Médiévales : travail en collaboration avec la DRAC Occitanie pour la faisabilité et le portage du diplôme ; à l'instar d'autres dispositifs nationaux existants : conventionnement avec l'Institut Supérieur Des Arts de Toulouse (ISDAT) ou l'Institut Enseignement Supérieur Musique d'Aix en Provence (IESM) et l'Université Paul Valéry Montpellier 3 pour la création d'un DNSPM
- Dans un second temps, d'autres disciplines ou esthétiques fortement implantées et représentées sur le territoire métropolitain pourraient faire l'objet d'une demande d'habilitation « DNSPM ». C'est le cas de la direction chœur et du Jazz.

AXE 3 / ENJEU 2

S'inscrire dans une dynamique de rayonnement à l'international

Compléter son parcours étudiant par une expérience internationale s'avère souvent déterminant dans la carrière d'un artiste. Le croisement des pratiques, des habitus, des coutumes, des modes de pensées... procède de l'enrichissement humain et intellectuel promu par l'équipe du conservatoire. Par ailleurs, Montpellier Méditerranée Métropole, fort d'une longue tradition d'ouverture et d'échanges et dotée d'équipement de renommée internationale (Musée Fabre, Opéra, Montpellier Contemporain, Réseau des Médiathèques...), contribue activement à cette émulation artistique internationale.

D'ores et déjà, le CRR :

- Collabore avec le service des relations internationales de la Ville de Montpellier,
- Construit un dossier de demande de financement « ERASMUS + » avec le CIMM (Centre International de Musiques Médiévales),
- Accueille des étudiants étrangers (droit commun),
- Participe matériellement aux échanges organisés par l'Association des Parents d'Elèves du Conservatoire (rencontres estivales avec les villes de Cambridge et de Heidelberg),
- Est inscrit dans un réseau de coopération internationale via l'adhésion de son directeur à l'Association Européenne des Conservatoires...

Pour les 6 prochaines années, le CRR propose :

- La création d'un bureau des relations internationales,
- L'inscription de certaines formations (classes préparatoires, DNSPM, licences musiciens interprètes...) dans une offre européenne et internationale via des dispositifs types : ERASMUS et ERASMUS +,
- La programmation prioritaire, dans le cadre des saisons culturelles, des offres pédagogiques et artistiques provenant des établissements d'enseignement musicaux, chorégraphiques et théâtraux des villes jumelles à Montpellier.

PROJET D'ETABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE 2020/2027



2018 : état des lieux
2018-2019 : concertation
2019 : rédaction, validation en conseils d'établissement et pédagogique (CRR)
2020 : actualisation
2021 : validation en conseil de Métropole

Annexes disponibles sur simple demande auprès du secrétariat de direction du conservatoire.

Textes cadres :

- Charte de l'enseignement artistique spécialisé, Ministère de la Culture, 2001
- Circulaire classes à horaires aménagés, Ministère de l'Education Nationale, 2002
- Schéma d'Orientation Pédagogique Danse, Ministère de la Culture, 2004
- Article 101 de la loi du 13/08/2004
- Schéma d'Orientation Pédagogique Théâtre, Ministère de la Culture, 2005
- Décret du 16/10/2006 et arrêté du 15/12/2006 relatifs aux classements des conservatoires
- Schéma d'Orientation Musique, Ministère de la Culture, 2008
- Décret du 4 janvier 2008 relatif aux classes préparatoires à l'enseignement supérieur
- Rapport de l'Inspection relatif au renouvellement du label « CRR » de 2016
- Agrément Classes Préparatoires Musique, octobre 2019
- Agrément Classes Préparatoires Théâtre, août 2020

Conservatoire de Montpellier 3M
www.conservatoire.montpellier3m.fr

TABLE DES ANNEXES

- 1/ PROSPECTIVE RH – TABLEAU RECAPITULATIF
- 2 / CHARTE DES ECOLES ASSOCIEES AU CRR 3M
- 3/ RAPPORT D'INSPECTION DU MINISTERE DE LA CULTURE RELATIF AU
RENOUVELLEMENT DU LABEL CRR